INFORM.EL

BULLETIN OFFICIEL DE LA CMEQ



Protège le public

VOLUME 45 - NO 1 / JANVIER 2022



Hydro-Québec: suivi des dossiers

En ce début d'année, la CMEQ désire informer ses membres sur l'état de la situation des différents dossiers qu'elle partage avec la société d'État et qui occuperont une bonne part de son calendrier 2022.

Tables régionales

C'est en 2018 que les Tables régionales conjointes ont repris au rythme de deux fois par année (à l'automne et au printemps). Rappelons que ces Tables permettent aux maîtres électriciens (M.El) de rapporter des problèmes rencontrés sur le terrain. Appréciées par les membres et la CMEQ, ces Tables ont permis d'assainir les relations entre la CMEQ - M.El et Hydro-Québec (HQ). Elles ont aussi permis d'accélérer la résolution de certaines problématiques régionales. D'ailleurs, un nouveau calendrier de ces rencontres régionales a été établi pour le printemps prochain (voir encadré).

Malgré la tenue ponctuelle des Tables régionales, certains dossiers d'envergure provinciale demeurent sur la sellette faute de tribune panquébécoise. En effet, bien que les Tables régionales aient repris, la Table provinciale, elle, n'a toujours pas repris. Compte tenu de l'importance de ces dossiers provinciaux, la CMEQ croit que l'absence d'une Table provinciale est préjudiciable pour solutionner certains problèmes. La Corporation fera des représentations à cet égard auprès des hautes instances d'HQ, en 2022.

Parmi les dossiers dits provinciaux, il y a principalement :

- » La planification des travaux conjoints qui est trop souvent non respectée
- » Le délai pour le plantage de poteaux trop long
- » Le délai de traitement trop long de certains dossiers à l'ingénierie

Intervention en cas de problème d'alimentation électrique signalé par un client résidentiel

En raison de la mise à jour de la « Méthode d'intervention au point de raccordement », et de la formation qui s'en est suivie, la CMEQ avait fait parvenir à HQ une demande pour la révision du document Intervention en cas de problème d'alimentation électrique signalé par un client résidentiel. La révision du document vise à l'harmoniser à la méthode de travail développée par Norda Stelo dans le cadre d'une intervention au point de raccordement.

HQ a acquiescé à la demande de la CMEQ. Une première rencontre de travail sur l'harmonisation a eu lieu le 14 décembre. Cette rencontre a été qualifiée de positive et est de bon augure pour la suite des travaux prévus en janvier 2022. Dans l'intervalle, les réclamations des maîtres électriciens comprenant le taux horaire de deux électriciens qualifiés pourront être acceptées par HQ lorsque les joints auront été refaits, considérant que la

nouvelle méthode d'intervention prévoit que ces travaux nécessitent deux électriciens qualifiés.

Demande d'alimentation et déclaration de travaux (DA/DT)

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a fait savoir que la nouvelle version du formulaire DA/DT imprimé était prête. Toutefois, des développements informatiques sont requis, tant du côté d'HQ que de celui de la RBQ pour l'utilisation du nouveau formulaire.

LES DATES DES PROCHAINES TABLES RÉGIONALES

- » Pour les sections Québec, Mauricie et Saguenay – Lac-Saint-Jean, le mercredi 6 avril, de 13 h 30 à 16 h 30, à Québec
- » Pour la section Montréal, le mardi 12 avril, de 13 h 30 à 16 h 30, à Montréal
- » Pour la section Outaouais, le mardi 26 avril, de 13 h 30 à 16 h 30, à Gatineau
- » Pour les sections Laurentides et Lanaudière, le mercredi 4 mai, de 13 h 30 à 16 h 30, à Laval;
- » Pour les sections Longueuil Sorel, Centre du Québec, Estrie, Valleyfield et Vallée Yamaska, le vendredi 13 mai, de 7 h à 12 h, à Saint-Bruno
- » Pour la section Abitibi-Témiscamingue – Baie James, le vendredi 20 mai, de 10 h 30 à 13 h 30, à Rouyn
- » Pour les sections Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rimouski, Côte-Nord et Gaspésie – Les Îles, le mercredi 25 mai de 15 h 30 à 18 h 30 à Rimouski

Informel est un instrument d'information et de vulgarisation. Son contenu ne saurait en aucune façon être interprété comme étant un exposé complet émis par la CMEQ ou ses représentants sur les points de droit ou autres qui y sont discutés. Prière de vous référer aux documents cités s'il y a lieu ou de communiquer directement avec la CMEQ pour de plus amples informations. Reproduction partielle permise avec mention de la source, et faire suivre la publication à la CMEQ.

ARETE

MALT-CDM-NEUTRE

Les entrepreneurs en électricité nous consultant régulièrement, nous constatons une méconnaissance des rôles du conducteur neutre d'un branchement, de la continuité des masses (CDM) et de l'appareillage et la mise à la terre d'un branchement (MALT).

Le Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité (Code) traite de la MALT et de la CDM dans la section 10 et du conducteur neutre à la section 4. Pour bien connaître la différence entre les trois termes, il est primordial de bien comprendre la fonction de chacun.

Définitions

Mise à la terre (MALT)

Liaison permanente et ininterrompue à la terre de courant admissible suffisant pour acheminer tout courant de défaut susceptible de la parcourir, et d'impédance suffisamment faible pour limiter la hausse de tension par rapport à la terre, de façon que les dispositifs de protection du circuit fonctionnent librement.

Continuité des masses (CDM)

Liaison de faible impédance réalisée en reliant de façon permanente toutes les pièces métalliques non porteuses de courant dans le but d'assurer une continuité électrique; cette liaison doit pouvoir acheminer, en toute sécurité, tout courant susceptible de la parcourir.

Neutre

Conducteur, le cas échéant, qui dans un circuit polyphasé ou trifilaire monophasé, est prévu pour une tension telle que les différences de tension entre ce conducteur et chacun des autres soient approximativement d'amplitude égale et également espacées en phase (voir l'appendice B).

Fonction de la mise à la terre

Vous remarquez également sur la figure 1 que c'est le conducteur neutre qui est mis à la terre. Cette mise à la terre obligatoire est faite une seule fois dans une installation électrique. Elle doit toujours être au premier point de sectionnement du branchement, généralement au coffret de branchement ou à l'embase lorsqu'il s'agit d'une embase avec un disjoncteur combiné.

Cette mise à la terre du conducteur neutre permet de s'assurer que la tension du conducteur neutre est au même potentiel que le neutre du distributeur et limite également une élévation de la tension et un débalancement trop important entre les lignes advenant une rupture du conducteur neutre.

Un conducteur dédié à cette tâche doit donc partir du bloc neutre du coffret de branchement et se rendre directement et de façon ininterrompue à la prise de terre du bâtiment (art. 10-700 du Code). C'est le conducteur vert de la figure 1.

L'article 10-812 du Code précise qu'en utilisant la tuyauterie métallique de distribution d'eau comme MALT, on doit utiliser les calibres de conducteurs de MALT suivants:

- » 6 AWG pour un courant admissible des conducteurs de branchements de 250 A et moins
- » 3 AWG pour un courant admissible des conducteurs de branchements de 251 à 500 A
- » 0 AWG pour un courant admissible des conducteurs de branchements de 501 à 1000 A
- » 00 AWG pour un courant admissible des conducteurs de branchements de 1001 et plus

Cette modification peut s'expliquer par le fait qu'un courant de défaut sera plus élevé s'il retourne par un conducteur de MALT raccordé à l'entrée d'eau du bâtiment que s'il est raccordé à une plaque de MALT ou à des tiges de MALT

dont l'impédance est généralement plus élevée générant ainsi un courant de défaut nettement inférieur.

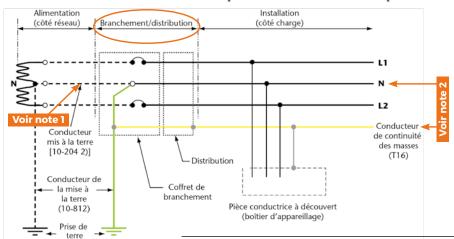
Continuité des masses (CDM)

Sur la figure 1, le conducteur de continuité des masses (en jaune) parcourt l'ensemble des appareillages de toute l'installation électrique. L'objectif est de permettre une liaison sécuritaire entre les pièces métalliques qui pourraient devenir accidentellement sous tension et acheminer ce courant de défaut vers la source (court-circuit) afin de faire opérer la protection et ouvrir le circuit.

La sécurité des personnes est ainsi assurée. Sans ce fil de continuité des masses, si un conducteur sous tension venait en contact avec une boîte métallique d'une prise ou d'autres pièces conductrices d'électricité, l'utilisateur serait électrisé ou même électrocuté. Ce procédé limite donc l'élévation de la tension de défaut sous un seuil sécuritaire puisque le temps de déclenchement du disjoncteur ou du fusible lors d'un court-circuit est très rapide.

Fonctions du neutre

Aux figures 1 et 2, nous illustrons un réseau monophasé dont le neutre est solidement mis à la terre tel qu'un branchement standard 120/240 V. On remarque que le conducteur neutre part de la prise médiane du transformateur du distributeur (Hydro-Québec), utilise le conducteur nu du câble avec neutre de soutien, ensuite qu'il utilise le conducteur nu ou isolé dans le mat du branchement du client et se rend jusqu'au coffret de branchement. Le conducteur neutre sera ensuite acheminé au panneau de distribution et dans chacune des dérivations lorsque la tension de 120 V sera requise.



Mise à la terre Mise à la terre côté alimentation au branchement

Figure 1 - Réseau monophasé 120/240 V avec neutre mis à la terre.

Notes:

- Les fonctions de neutre et de continuité des masses sont combinées dans un seul conducteur (conducteur mis à la terre du réseau) sur le côté alimentation du branchement du consommateur larticle 10-624 41)
- 2) Le conducteur neutre (conducteur mis à la terre du circuit) et le conducteur de continuité des masses sont distincts sur le côté charge du branchement du consommateur [article 10-624 1)].

Risques ergonomiques

Ne pas négliger le travail à l'ordinateur portable

En tant qu'entrepreneur électricien, vous effectuez des tâches comportant des risques ergonomiques presque tous les jours telles que le tirage de fil et la manutention de charges. Même lorsque vous effectuez des tâches de bureau et administratives, chez vous avec votre ordinateur portable, vous êtes exposé à des risques. Pour vous aider à réduire les risques ergonomiques liés au travail à l'ordinateur portable, nous présentons, dans les lignes qui suivent, différents éléments d'ergonomie décrits dans le document d'information intitulé Conseils d'ergonomie pour le travail à l'ordinateur de la CNESST¹.

Vous passez sûrement quelques heures par semaine chez vous à faire des recherches, commander du matériel ou produire des estimations avec votre ordinateur portable. Il vous arrive certainement d'effectuer ces tâches en dehors des heures normales de travail sur le bout de la table de la cuisine, sur un fauteuil dans le salon ou dans votre bureau aménagé mais mal adapté à vos besoins ergonomiques. C'est peut-être aussi le cas de vos employés.

Effectuer du travail de bureau à la maison, bien qu'on ait tendance à le sousestimer, peut aussi causer ou aggraver de nombreux problèmes musculosquelettiques au même titre que le travail dit « physique ». En être conscient et adopter une bonne posture devant votre ordinateur ou derrière votre bureau est tout aussi important que dans vos autres activités au travail.

Conseils d'ergonomie pour le travail à l'ordinateur portable

Afin d'adopter une posture de travail naturelle et confortable lorsque vous utilisez votre ordinateur portable, voici certains conseils utiles²:

- » Installer l'ordinateur portable sur une table ou sur un bureau.
- » Si le fauteuil est réglable, ajuster la hauteur du siège pour que la surface de travail soit au niveau des coudes.
- » Si le fauteuil est trop bas, placer un coussin ou un oreiller sur le siège. Si les pieds ne sont pas en appui sur le sol, y remédier en utilisant un annuaire téléphonique ou une boîte.
- » Il est suggéré d'utiliser une souris que l'on branche au portable.
- » Prendre fréquemment des pauses.

Autres considérations

Outre la posture de travail et des mains, d'autres facteurs doivent aussi être pris en considération lorsque vous travaillez à votre ordinateur ou à votre bureau comme avoir un éclairage adéquat et prévenir la fatigue visuelle.

L'utilisation d'un ordinateur portable dans une voiture est déconseillée, sauf si le véhicule est spécialement aménagé à cette fin.

Réduire l'aggravation des problèmes musculosquelettique voire même les éliminer passe donc par une bonne posture de travail et un environnement adéquat, même chez-vous, lorsque vous effectuez des tâches moins fréquentes.

Ressources utiles

Pour plus d'information sur les risques ergonomiques liés au travail à l'ordinateur en général, nous vous invitons à découvrir la documentation préparée par la CNESST sur ce sujet en consultant le site de la CNESST à la page <u>Travail de bureau et ergonomie</u>³.

Bibliographie:

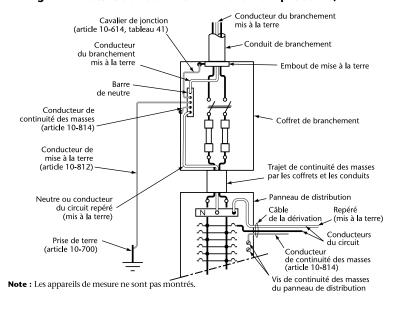
Publication de la CNESST <u>Aide-mémoire</u> pour bien régler et bien aménager un poste de travail informatisé⁴.

- www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/ formulaires-publications/conseils-ergonomie-travail-ordinateur
- ² Ibid.
- 3 www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/identifier-corriger-risques/liste-informations-prevention/travail-bureau-ergonomie
- 4 www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/publications/ aide-memoire-amenager-poste-travail-informatise.pdf

Suite de la page 2

Le conducteur neutre du branchement doit être dimensionné selon le courant de déséquilibre des charges selon l'article 4-024 du Code. Vous avez deux options : soit vous utilisez le même calibre pour le

≽ Figure 2 - Installation d'un branchement monophasé 120/240 V.



conducteur neutre que celui utilisé pour les lignes; soit vous déterminez le courant de déséquilibre des charges; mais il ne doit jamais être inférieur à la valeur du tableau 16-A tel qu'exigé à l'article 10-204 2).

Cependant, il est recommandé par la RBQ (voir page 25 du *Cahier explicatif* du Code 2018) d'avoir le même calibre du conducteur neutre que les conducteurs de lignes dans les cas des branchements qui alimentent des charges non linéaires telles que les ordinateurs, l'éclairage DEL, les gradateurs d'éclairage, les variateurs de vitesse de moteur, etc. puisqu'il y a un risque de générer de forts courants d'harmoniques dans le conducteur neutre du branchement.

Le courant dans le conducteur neutre est toujours la différence entre les deux lignes monophasées. Par exemple, si vous avez sur la ligne L1 un courant de 80 A et sur la ligne L2 un courant de 60 A, alors il n'y aura que 20 A dans le conducteur neutre.

Vous comprenez que chaque conducteur doit jouer son rôle dans une installation électrique afin que cette dernière demeure stable, conforme et sécuritaire pour les personnes. Il s'agit d'un sujet très vaste que nous n'avons qu'abordé dans ce court article. Nous y reviendrons au courant de l'année.

Les régimes de responsabilité

auxquels sont tenus les maîtres électriciens

Le présent article est la suite de l'article paru au mois de décembre 2021 dans lequel il était question de la garantie contre les malfaçons et de la garantie contre la perte de l'ouvrage.

Il sera ici question de la garantie de qualité relative aux biens vendus par l'entrepreneur électricien ainsi que le régime général de responsabilité contractuelle.

Garantie de qualité relative aux biens vendus par l'entrepreneur électricien

Sauf indication contraire dans le contrat, l'entrepreneur fournit les biens et les matériaux nécessaires. Il est alors tenu aux mêmes garanties que le vendeur. Cela veut dire que les biens fournis doivent être exempts de vices cachés et être de qualité appropriée et adéquate compte tenu de la nature de l'ouvrage. Les biens devraient pouvoir servir à un usage normal pour une durée raisonnable. Il s'agit de la « garantie légale » dont la durée n'est pas déterminée par la loi.

Si un mauvais fonctionnement survient de façon prématurée, l'existence d'un vice caché est présumée. Il est donc possible qu'un entrepreneur soit tenu de remplacer un appareil dont le mauvais fonctionnement se manifeste plus d'un an après qu'il ait exécuté les travaux. Toutefois, l'entrepreneur électricien pourra s'en dégager s'il démontre que le mauvais fonctionnement découle d'une mauvaise utilisation par le client.

Sauf dans un contrat conclu avec un consommateur, l'entrepreneur électricien peut prévoir une clause dans son contrat qui limite la garantie aux matériaux en excluant par exemple la main-d'œuvre ou les frais de déplacement, et ce, pour une durée limitée. Le client pourra toutefois contester cette clause, parce que l'entrepreneur électricien est présumé connaître le vice affectant les biens qu'il fournit de façon habituelle et peut donc être qualifié de « vendeur professionnel ».

La responsabilité de l'entrepreneur électricien vis-à-vis celle du fournisseur, du distributeur et du manufacturier, est solidaire. Ceci implique que le client pourra réclamer de l'un d'eux la totalité de la somme demandée. Ainsi, dès que le client vous contacte concernant un problème découlant du matériel installé, à votre tour, vous pourrez contacter votre fournisseur.

Il est important de noter que la garantie de qualité relative aux biens vendus est complémentaire à celles analysées dans la première partie du présent article, soit la garantie contre les malfaçons et la garantie contre la perte de l'ouvrage. Le fait que le client base son recours sur la garantie de qualité relative aux biens vendus, ne l'empêchera pas d'invoquer une des deux autres garanties lorsqu'elles sont applicables.

Régime général de responsabilité contractuelle

En plus des trois (3) garanties légales préalablement analysées, l'entrepreneur électricien qui a mal exécuté des travaux et qui cause ainsi un dommage, pourrait également en être tenu responsable en vertu du régime général de responsabilité contractuelle¹.

Le délai pour intenter ce recours est de trois (3) ans suivant le moment où le dommage s'est manifesté².

Le client devra faire la preuve de l'existence d'un contrat et de la mauvaise exécution des travaux soit en vertu des termes du contrat ou par rapport aux normes en vigueur à l'époque de la réalisation de ceux-ci. Il devra également faire la preuve des dommages subis et de leur valeur. Finalement, le client devra prouver que la faute de l'entrepreneur électricien est la cause directe des dommages réclamés.

Par exemple, un entrepreneur électricien n'ayant pas respecté le Code de construction, Chapitre V – Électricité pourrait être poursuivi en justice au-delà des périodes de 1 an concernant la garantie contre les malfaçons et de 5 ans pour la perte de l'ouvrage.

² Article 2925 C.c.Q.



¹ Article 1458 C.c.Q.

Modification aux taux horaires

recommandés par la CMEQ

Vous trouverez la carte des nouveaux taux horaires recommandés au 1^{er} janvier 2022 sur le site Internet de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), dans la section *Protection du public.*

Conventions collectives de la construction

Aucune clause des conventions collectives de la construction 2021-2025 ne vient affecter la carte des taux horaires recommandés en date du 1er janvier 2022.

Autres frais annuels

À compter du 1er janvier 2022, les frais fixes de la RBQ ainsi que les frais de maintien de la licence ont été augmentés de 2,41 %. Cette hausse porte le montant des frais fixes à 861,39 \$ et celui des frais de maintien* d'une licence spécialisée à 492,73 \$ (*incluant les droits).

Annexes A et B

Les montants des annexes A et B ont également été revus en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation.

Conclusion

Au 1er janvier 2022, les taux horaires recommandés par la CMEQ sont les suivants :

» Résidentiel léger : 102,92 \$» Résidentiel lourd : 107,18 \$

» Industriel, institutionnel et commercial: 110,42 \$

» Industriel lourd: 116,12 \$

» Génie civil et voirie : 110,28 \$

Programmes gouvernementaux

Au chapitre des programmes gouvernementaux, les modifications suivantes influencent le calcul des taux horaires :

	2021	2021
Assurance-emploi		
Maximum des gains assurables	60 300 \$	56 300 \$
Taux de cotisation de l'employé	1,20 %	1,18 %
Taux de remise de l'employeur	1,4	1,4
Contribution annuelle maximale (salarié)	723,60 \$	664,34 \$
Contribution annuelle maximale (employeur)	1 013,04 \$	930,08 \$
Régie des rentes du Québec		
Maximum des gains assurables	64 900 \$	61 600 \$
Exemption annuelle	3 500 \$	3 500 \$
Taux de cotisation de l'employé	6,15 %	5,90 %
Taux de remise de l'employeur	6,15 %	5,90 %
Contribution annuelle maximale	3 776,10 \$	3 427,90 \$
Régime québécois d'assurance parentale		
Maximum des gains assurables	88 000 \$	83 500 \$
Taux de remise de l'employé	0,494 %	0,494 %
Taux de remise de l'employeur	0,692 %	0,692 %
Contribution annuelle maximale (salarié)	434,72 \$	412,49 \$
Contribution annuelle maximale (employeur)	608,96\$	577,82 \$
Seuil minimum d'assujettissement	2 000 \$	2 000 \$
Commission de santé et sécurité au travail		
Maximum des gains assurables	88 000 \$	83 500 \$
Taux de remise de l'employeur incluant financement des associations sectorielles	3,004 %	3,464 %
Salaire hebdomadaire maximum admissible	1 687,76 \$	1 601,46 \$

Formations

offertes par la CMEQ

Programmation des formations de janvier 2022

Bornes de recharge pour véhicules électriques dans les multilogements

Mardi 18 janvier 2022 / Code : TEC5256

Coût : 135 \$

Chute de tension

Mercredi 19 janvier 2022 / Code : TEC5296 Coût : 125 \$

Livre bleu, 10e édition (norme E.21-10)

Jeudi 20 janvier 2022 / Code : TEC5422 Coût : 35 \$

Calcul de charge et analyse du bulletin technique Calibre du branchement du consommateur

Jeudi 20 janvier 2022 / Code : TEC5272

Coût: 115 \$

Branchement de borne de recharge et de borne en réseau pour véhicules électriques

Lundi 24 janvier 2022 / Code: TEC5264

Coût : 135 \$

NOUVEAU!

<u>Chapitre I.1 : Efficacité énergétique</u> <u>des bâtiments</u>

Mardi 25 janvier 2022 / Code: TEC5280

Coût: 125 \$

Le contrat : un outil essentiel pour éviter les litiges

Mercredi 26 janvier 2022 / Code : JUR5333

Coût : 95 \$

Énergies renouvelables : techniques de branchement et estimation de projets photovoltaïques

Samedi 29 janvier 2022 / Code : TEC5315

Coût : 325 \$

Les prix ne comprennent pas les taxes

Admissibilité des travailleurs et des travailleuses au soutien financier

du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC)

Plus de 500 activités de perfectionnement (dont plusieurs de la CMEQ) sont admissibles au soutien financier du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) pour les travailleurs et les travailleuses qui répondent aux critères d'admissibilité.

Conditions d'admissibilité au soutien financier

Entièrement gratuites, ces formations reconnues par le FFSIC permettent aux travailleurs et aux travailleuses d'acquérir de nouvelles compétences et d'augmenter leur productivité. Pour bénéficier du soutien financier, ils (ou elles) doivent être titulaires d'un certificat de compétence valide délivré par la Commission de la construction du Québec (CCQ) et avoir un minimum de 400 heures déclarées au cours des 24 des 26 derniers mois précédant la formation.

Nouvelles modalités du FFSIC

Rappelons que depuis le 1^{er} juillet 2021, les employeurs ne peuvent plus obtenir le remboursement des frais d'inscription d'un(e) salarié(e) inscrit(e) à l'une des formations de la CMEQ par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC). Les électriciens et les électriciennes peuvent néanmoins toujours s'inscrire à l'une des formations de la CMEQ et profiter du tarif *Membre* via le site Web de la CMEQ.

Pour bénéficier de la gratuité des formations de la CMEQ reconnues par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC), les électriciens et les électriciennes à l'emploi des entreprises membres de la Corporation doivent maintenant passer par les <u>services en lignes de la CCQ</u> ou communiquer avec la ligne Info-perfectionnement au 1 888 902-2222. C'est exclusivement de cette façon qu'ils (ou elles) pourront bénéficier du soutien financier et recevoir les mesures incitatives. Les formations de la CMEQ sont dorénavant regroupées dans la section « Activités de perfectionnement », sous l'onglet « Volet des activités offertes par les associations d'employeurs et d'entrepreneurs » du <u>Répertoire des activités de perfectionnement 2021-2022 de la CCQ.</u>

Les travailleurs et travailleuses admissibles recevront une lettre de convocation à la formation. Ils (ou elles) devront alors confirmer leur présence et assurer leur place au cours. Après la formation, ils (ou elles) recevront automatiquement par la poste les mesures incitatives auxquelles ils (ou elles) ont droit. Aucune demande de remboursement ne doit être effectuée.

Pour découvrir l'offre de formation, consultez le <u>Répertoire des activités de perfectionnement 2021-2022</u> ou communiquez avec la ligne Info-perfectionnement au 1 888 902 2222. ■



Certains antécédents criminels

pourraient affecter votre licence

Il y a quelques années, des modifications à la $\underline{Loi\ sur\ le\ bâtiment}^1$ (Loi) ont été apportées afin de resserrer les critères d'obtention et de maintien de la licence d'entrepreneur. Afin de rencontrer cet objectif, certaines des modifications concernent particulièrement les antécédents criminels des entrepreneurs et de leurs dirigeants.

Tout d'abord, il est important de souligner que les infractions auxquelles référent la Loi sont celles ayant trait à la collusion, au truquage d'offres, au trafic, importation et exportation ou production de drogues, au recyclage des produits de la criminalité et à la fraude². Ces infractions mènent maintenant au refus de la délivrance d'une licence d'entrepreneur, à sa suspension ou à son annulation.

Anciennement, lorsque qu'un dirigeant ou l'entreprise était condamné pour les infractions énumérées ci-haut, une restriction d'une durée de cinq (5) accompagnait la licence l'empêchant ainsi d'obtenir des contrats publics.

De plus, un délai de carence est maintenant prévu à la Loi à la suite d'un emprisonnement³. Cela signifie que si un détenteur de licence a été emprisonné pour une infraction visée par la Loi, il devra attendre cinq (5) ans après la date du terme fixé pour obtenir une licence. Cette personne ne pourra donc pas faire une demande de délivrance de licence dès sa sortie de prison.

En cas de récidive, la Loi prévoit également que la CMEQ pourra annuler la licence lorsque son détenteur ou l'un de ses dirigeants a été déclaré coupable de collusion, de truquage d'offres, de trafic, d'importation et d'exportation ou de production de drogues, de recyclage des produits de la criminalité ou de fraude alors qu'il avait déjà été déclaré coupable de l'une de ces infractions ou actes criminels dans les cinq (5) ans précédant la nouvelle déclaration de culpabilité⁴.

Soyez donc vigilants puisque certaines condamnations ou certains antécédents pourraient avoir des répercussions importantes sur votre licence d'entrepreneur.

Assemblée des membres Section Saguenay -Lac-Saint-Jean

À 19 h, le mardi 25 janvier 2022

**Assemblée virtuelle via Zoom **

Pour participer à la rencontre, vous pouvez cliquer sur le lien ci-dessous dès 18 h 50, le mardi 25 janvier prochain :

https://us06web.zoom.us/j/82119860349?pwd =eFQ0VStiVVBIIIGo1bDbXVFFmTmBaZz09

ID de réunion: 821 1986 0349

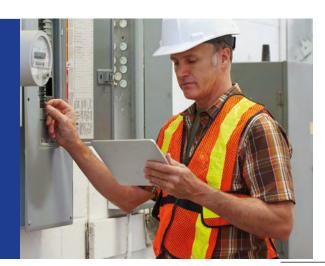
Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le président de section,

M. Sébastien Potvin, par courriel à

Qui se ressemble rassemble ses assurances



Pour en savoir plus : cabinetmra.com/cmeq



http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/B-1.1?&cible=

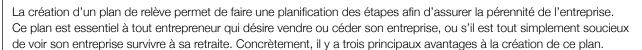
² Loi sur le bâtiment, RLRQ, chapitre B-1.1, art. 58 et art. 60.

³ Id.

⁴ Id., art. 70

Trois avantages à amorcer la réflexion

autour du plan de relève



Planifier son avenir et intervenir lors du transfert de l'entreprise

Dans un premier temps, il faut entamer une prise de conscience quant à la charge émotionnelle du transfert. L'entreprise représente souvent toute une vie. De plus, ce transfert ne peut se faire en quelques semaines ou en quelques mois. Il faut donc prévoir une période de réflexion et de transfert qui peut s'échelonner sur une période de trois à sept ans.

À titre d'exemple, si vous prévoyez prendre votre retraite à 65 ans, le processus de transfert devrait être engagé entre votre 58° et 60° anniversaire. Ce processus de transfert doit vous inciter à réfléchir à votre rôle éventuel à titre de cédant. Vous serez nécessairement une personne clé dans le transfert des connaissances relatives à l'entreprise. Toutefois, voulez-vous agir à titre de mentor auprès de l'acquéreur, ou bien voulez-vous simplement agir à titre d'accompagnateur?

Dans un deuxième temps, le cédant doit identifier les personnes clés dans son entreprise et dans son processus de transfert. À cet effet, il faut notamment prendre en compte le rôle important d'un(e) conjoint(e) et des autres membres de la famille dans le processus. Il faut également évaluer le niveau d'intérêt de certains membres du personnel ayant un certain potentiel de gestion pour reprendre l'entreprise.

Dans un troisième temps, il faut planifier un transfert structuré du savoir-faire et des valeurs. Pour y arriver, il faut prévoir une démarche de parrainage afin d'assurer la pérennité d'une culture forte et la mise en place d'un plan de formation structuré. Par ce plan, le cédant est invité à transmettre ses connaissances, à faire connaître ses relations d'affaires et à déléguer de plus en plus de responsabilités jusqu'à son retrait officiel des opérations et de la gestion de l'entreprise. Pendant cette période, les repreneurs développeront graduellement leurs compétences ainsi que leur leadership tout en assumant différentes fonctions au sein de l'entreprise.

Dans un quatrième temps, le cédant peut avoir à se questionner sur l'implication des membres de sa famille dans le processus. Selon la taille, les secteurs d'activités de l'entreprise et, de façon plus générale, le marché, doit-on inclure certains membres de la famille dans le processus de transfert? Si oui, qui doit-on inclure? Il faut sonder les intentions et les attentes de chacun dans le but d'éviter les conflits qui pourraient découler de la manière dont seront partagés les intérêts. Au besoin, il faut prévoir la mise en place d'un « conseil de famille ».

Finalement, il ne faut pas oublier la planification financière des cédants. L'évaluation et la validation des besoins financiers nécessaires pour maintenir un certain niveau de vie au cours des années de retraite constituent une étape cruciale qui doit faire partie des discussions avec les futurs repreneurs.



Optimiser la valeur de son entreprise

Avec le soutien d'experts, il faut déterminer la valeur de l'entreprise et la méthode permettant de déterminer cette valeur. La valeur d'une entreprise est établie certes en tenant compte de son rendement passé, mais également sur ses possibilités et son rendement futur. Ce sont des indicateurs permettant de déterminer sa valeur, ce qui représente souvent la « juste valeur marchande ». Ainsi, il est important de confier l'évaluation de la valeur de son entreprise à un professionnel. De cette manière, on s'assure de vendre son entreprise au juste prix et ainsi optimiser son investissement, on permet au repreneur de payer la véritable valeur de l'entreprise et, de façon générale, on évite toute surprise de nature comptable ou fiscale.

Favoriser la rétention et la mobilisation de la main-d'œuvre

Afin de retenir et mobiliser la main-d'œuvre d'une entreprise, il est recommandé de démontrer de l'ouverture d'esprit, de témoigner de la confiance, de faire preuve de contrôle quant à vos façons d'agir et de démontrer une capacité à entretenir des relations interpersonnelles satisfaisantes.

Il faudra également savoir détecter les compétences techniques au sein de la main-d'œuvre. Celles-ci ne doivent surtout pas être sous-estimées. C'est pourquoi il faut posséder de très bonnes connaissances des produits et services de l'entreprise ainsi que son secteur d'activité. La maîtrise des compétences en gestion (comme la capacité à prendre des décisions et le leadership) est également un atout et une considération essentielle.

Enfin, il est important de rechercher des personnes ayant des compétences dites « entrepreneuriales » comme le sens des affaires, l'intuition permettant de saisir les occasions, la capacité à tolérer, gérer et prendre des risques, la capacité de s'entourer d'une équipe avec des compétences différentes et complémentaires.

